

Les subsides

● (1240)

L'initiative la plus fondamentale qu'un gouvernement peut prendre en faveur de l'agriculture, s'il comprend un tant soit peu le secteur, c'est d'essayer d'assainir un peu les marchés internationaux. Certes, le NPD peut nous accuser de pratiquer une politique qu'il n'approuve pas; mais lorsqu'il nous reproche de ne pas avoir de politique, il trahit son ignorance complète de la réalité agricole dans notre pays. A ce titre, l'entente commerciale conclue avec les Américains revêt, à nos yeux, beaucoup d'importance.

Pour la gouverne du député, je lui signale que le critique en matière d'agriculture de son parti est un exploitant agricole du centre de la Saskatchewan, Humboldt—Lake Centre, région qui produit certaines des denrées de la meilleure qualité au monde. Grâce à cette entente commerciale avec les États-Unis, nous essayons de donner, à l'agriculteur qu'il est et à ses voisins agriculteurs, la possibilité d'écouler leurs produits de haute qualité sur d'autres marchés mondiaux, sans entraves faussant les échanges, qu'il s'agisse de subventions ou d'obstacles non tarifaires. Voilà pourquoi nous sommes tellement actifs dans le cadre des négociations du GATT.

Le député a raison de dire que le fait d'inscrire l'agriculture au calendrier des travaux n'est pas un gage de progrès ni de solution. D'un autre côté, si on n'essaie pas, comme c'était le cas par le passé, il peut être bien sûr qu'aucun progrès ne sera accompli.

Cela dit, j'estime que des progrès considérables ont été réalisés. Toutefois, tout gouvernement dont la moitié des recettes des agriculteurs proviennent des exportations doit s'employer, avant tout, à assainir les marchés mondiaux des denrées agricoles.

A titre d'exemple, l'industrie porcine rapporte au Canada environ 2 milliards de dollars, dont 800 millions en exportations. Par conséquent, 40 p. 100 de la production est exportée dont environ les trois-quarts aux États-Unis. Pourquoi ne serait-il pas indiqué de tenter d'en arriver à certaines ententes commerciales avec les États-Unis de manière à savoir sur quelles modalités se fonderont nos échanges avec ce pays? C'est fondamental.

Nous travaillons sur plusieurs fronts. Premièrement, nous aidons les agriculteurs et, comme chacun le sait, il s'agit d'une mesure à court terme. Nous négocions d'arrache-pied sur plan international pour faire triompher la voie du bon sens, de manière à garantir aux agriculteurs un minimum de sécurité d'accès aux marchés. Entre temps, nous prenons l'offensive dans la vente, en faisant valoir les qualités exceptionnelles de nos céréales et de nos oléagineux.

Je suis prêt à soutenir que notre bassin génétique est parmi les meilleurs au monde pour ce qui est du bétail, des bovins de boucherie et des bovins laitiers. Nous produisons des animaux de qualité. De fait, notre climat est favorable à ces types de productions. Je pourrais continuer en énumérant toutes les occasions qui s'offrent pour nos produits sur le plan international. Cependant, pour survivre à long terme et continuer d'être le secteur vital de l'économie du Canada qu'elle a été par le passé, l'agriculture canadienne doit être ouverte au commerce extérieur. Sous la direction du premier ministre du Canada, nous tentons de faire établir certaines règles du commerce international.

M. Foster: Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la formule de paiements qui existe actuellement en vertu du Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada et qu'il a exposée de façon fort détaillée respecte les critères que le gouvernement est à mettre au point pour répondre aux exigences des pays de l'OCDE. Si j'ai bien compris, ces pays tiennent à une formule de paiements d'appoint qui n'ait aucune incidence sur le marché. De toute évidence, pour Ralph Jespersen et l'organisation Unifarm de l'Alberta, on ne va pas assez loin en ce sens. Le ministre prétend cependant le contraire. J'aimerais savoir si cette formule répond aux critères que le gouvernement a fixés à cet effet.

La collectivité agricole s'inquiète vivement de la façon dont cette formule est établie. Les agriculteurs n'aiment pas toucher des prestations d'assistance sociale, aussi ils ne veulent pas d'une formule qui n'ait pas un rapport quelconque avec la production. C'est manifestement la raison pour laquelle le ministre a recours à la formule en question. En même temps, il ne faudrait pas encourager les gens à semer pour le plaisir.

Le ministre serait-il disposé à déposer à la Chambre ou à remettre au comité de l'agriculture la formule qui est proposée pour les études de l'OCDE? Deuxièmement, j'apprécie les commentaires du ministre à propos de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, mais ils ont suscité de vives inquiétudes chez les agriculteurs qui ne sont pas visés. Ils voient qu'on effectue un paiement spécial de 750 millions de dollars et ils estiment que cet argent devrait être versé systématiquement et non pas uniquement aux gens qui sont visés par cette loi.

Les personnes qui ont fait une demande au cours de la précédente année-récolte, de 1986-87, auront-elles le droit, comme je le pense en me fondant sur les observations du ministre, de bénéficier du fonds aux termes des modifications proposées à partir du 1^{er} août 1987? Auront-elles droit aux paiements pendant l'année-récolte 1987-88 ou seulement l'année suivante? Pourront-elles participer pleinement ou n'auront-elles droit qu'à une partie du programme?

A mon avis, nous devrions prendre des mesures pour renforcer la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, plutôt que d'appliquer le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada tout en conservant la limite supérieure à un niveau tel que de nombreux gros exploitants continueront à recevoir des paiements très importants.

M. Mayer: Monsieur le président, le député parle des deux façons dont dispose l'OCDE pour mesurer les subventions: du point de vue des producteurs ou du commerce qui est faussé. Je répondrais simplement oui à sa question. A mon avis, et c'est très important, si le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains n'effectue des paiements que pour des superficies ensemencées, les agriculteurs devront semer pour y avoir droit. Cela encourage la production. Cependant, si en plus des superficies ensemencées on fait des paiements pour les jachères d'été, cela n'a pas à mon avis de répercussion sur la production. D'après nous, après de longues discussions avec les producteurs, le pourcentage attribué aux jachères d'été est raisonnable lorsqu'il est compensé par les paiements effectués pour une acre ensemencée. Si on fait des versements pour toutes les surfaces cultivées, cela n'encourage pas la production. L'agriculteur sera aidé qu'il ensemence ou non.